

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL COMMUNAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010.

Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

#### Sont présents avec lui :

MM. De Laever Gaëtan, Yvon de Valériola, Hainaut Hugues, *Echevins*.

Monsieur Alain Bartholomeeusen, Président du CPAS.

MM. Brohée Hilaire, Poll Bénédicte, Michaux Caroline, Roland Michel, Duhoux Arthur, Ranica Rosa-Maria, Gossart Isabelle, Nikolajev Nathalie, Delfosse Anne-Marie, Monclus Jean-Luc, Carrubba Joséphine, Thomas Eric, de Wergifosse Geneviève, *conseillers*.

Monsieur Bernard Wallemacq, *Secrétaire Communal*, ff.

#### Sont excusés :

MM, Bouchez Philippe, Storelli Ida, René Scholtus.

La séance est ouverte à 20h25.

**Monsieur Busquin** demande aux conseillers de bien vouloir inscrire en urgence à l'ordre du jour du Conseil Communal le point suivant :

#### Séance publique :

#### Point supplémentaire :

**Point 13 :**     Remplacement de Monsieur Philippe Crépin au sein des différentes commissions et intercommunales.

**1. PRISE D'ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL DE SES FONCTIONS DE CONSEILLER COMMUNAL.**  
(BW)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Par son courrier du 10 décembre 2009, adressé au Collège Communal, Monsieur Philippe CREPIN, élu conseiller effectif MR-IC sollicite sa démission en tant que Conseiller Communal en date du 14 décembre 2009.

**A l'unanimité,**

**Prend acte de la démission honorable de Monsieur Philippe CREPIN de son mandat de Conseiller Communal à partir du 14 décembre 2009.**

**Procède aux formalités requises en vue de pourvoir à son remplacement comme Conseiller.**

**2. PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL SUPPLÉANT EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAL EFFECTIF. (BW)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Monsieur Philippe CREPIN ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Communal, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le premier suppléant en ordre utile sur la liste MR-IC à laquelle appartenait le titulaire à remplacer est Monsieur Pierre ESTIENNE. Celui-ci par son courrier du 07 décembre 2009 nous informe qu'il ne lui est pas possible d'accepter ce mandat pour des raisons personnelles.

Le second suppléant en ordre utile sur la liste MR-IC à laquelle appartenait le titulaire à remplacer est Madame Geneviève de WERGIFOSSE. Celle-ci a marqué accord pour exercer ce mandat.

Le Conseil Communal est invité à valider les pouvoirs de Madame Geneviève de WERGIFOSSE en qualité de conseillère communale.

Celle-ci prendra la dernière place de préséance du Conseil Communal.

**A l'unanimité,**

**Valide les pouvoirs de Madame de WERGIFOSSE en qualité de conseillère communale effective.**

**Fait prêter à l'intéressée le serment prescrit.**

**Déclare l'intéressée installée en qualité de Conseillère Communale effective.**

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14  
DECEMBRE 2009. (BW)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

**A l'unanimité,**

**Approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009.**

**4. VOTE D'UN TROISIÈME ET D'UN QUATRIÈME DOUZIÈME  
PROVISOIRE POUR LES DÉPENSES ORDINAIRES ENGAGÉES EN  
2010. (MD)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

**Monsieur le Bourgmestre** propose de voter un troisième et un quatrième douzième provisoires.

En effet le budget 2010 a été adopté par le collège ce 29 janvier et sera proposé à l'approbation du Conseil Communal le 22 février.

**Madame Poll** marque son accord sur cette proposition mais regrette que le budget ne soit pas encore approuvé.

**A l'unanimité,**

**Vote un troisième et quatrième provisoires aux dépenses pour lesquelles un crédit exécutoire est inscrit au budget 2009.**

5. **VOTE D'UN RÈGLEMENT FISCAL RELATIF À LA TAXE INDUSTRIELLE COMPENSATOIRE POUR LES EXERCICES DE 2010 À 2012.** (MD)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

**Monsieur le Bourgmestre** indique que dans la mesure où les recettes provenant des taxes industrielles sont en nette diminution, le Conseil communal a pris lors de sa séance précédente la décision d'augmenter les centimes additionnels au précompte immobilier.

Cette modification du taux a une influence sur le taux de la taxe industrielle compensatoire. Il s'agit donc d'actualiser le règlement fiscal relatif à cette taxe.

**A l'unanimité,**

**Vote le règlement fiscal relatif à la taxe industrielle compensatoire pour les exercices 2010 à 2012.**

**6. AVIS SUR LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 – EXERCICE 2009  
DE LA FABRIQUE D’EGLISE SAINT MARTIN A PETIT-ROEULX-LEZ-  
NIVELLES.** (MD)

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

**Monsieur Hainaut** présente le point et explique que la modification budgétaire de la fabrique d’église vise à équilibrer le budget sans modifier la part communale

**A l’unanimité,**

**Emet un avis : favorable sur la modification budgétaire n° 1 pour l’année 2009, de la  
Fabrique d’Eglise aux montants suivants :**

|                                        | Recettes  | Dépenses  | Solde |
|----------------------------------------|-----------|-----------|-------|
| D’après budget initial                 | 21.159,26 | 21.159,26 | 0     |
| Augmentation ou diminution des crédits |           |           | 0     |
| Nouveau résultat                       | 21.159,26 | 21.159,26 | 0     |

Supplément subside communal ordinaire : 0,00

Supplément subside communal extraordinaire : 0,00

Ecriture de régularisation.

**7. APPROBATION DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES MODIFIE A LA  
DEMANDE DE LA REGION WALLONNE-PROJET PLAN MERCURE  
2007-2008 (FHO)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Bouchez, Echevin.

**Madame Poll** constate que le subside relatif au Plan Mercure est plafonné à 126.000 euros. Dans ce contexte de difficultés budgétaires et d'une réduction des dépenses, elle propose de limiter le projet au montant subside.

**A l'unanimité,**

**Reporte ce point à une prochaine séance de Conseil communal.**

## **8. APPROBATION DU PROJET DE PARTENARIAT 2009 – 2010 - CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE. (PP)**

Rapporteur : Monsieur Yvon de Valeriola, Echevin.

La cellule de coordination du Contrat de rivière Senne a transmis le projet de convention de partenariat entre les Communes, Provinces et le SPW avec le CRSenne pour formaliser le financement de l'ASBL, pour les années 2009 – 2010.

Ce projet de convention doit être soumis au Collège et au Conseil communal de chaque commune et province pour être avalisé.

La participation financière est basée sur le paramètre "population" localisée sur le bassin versant, soit 0.30 euro par habitant. Cette cotisation est inchangée par rapport à la convention antérieure.

Quelques modifications sont intervenues mais concernent les communes de La Louvière et Morlanwelz qui paieront la même cotisation et non plus un forfait.

Le collège communal, en séance du 11.12.2009, a approuvé le projet de convention de partenariat 2009-2010.

Le Conseil communal doit lui aussi approuver ledit projet.

**Monsieur de Valeriola** explique que la Commune participe au Contrat de rivière depuis 2007.

Néanmoins, un nouveau projet de partenariat est proposé moyennant une participation financière de 30 cents par habitants.

Ce partenariat permet des économies d'échelles dans la mesure où les projets peuvent être menés par le contrat de rivière en lieu et place du PCDN.

**A l'unanimité,**

**Approuve le projet de partenariat 2009 - 2010 dans le cadre du Contrat de rivière Senne.**

**Transmet la délibération au Contrat de rivière Senne.**

**9. PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES ET BILAN DE L'ANNEE 2008 POUR : (EM)**

Rapporteur : Monsieur Philippe BOUCHEZ, Echevin.

Report du Conseil communal du 14 décembre 2009.

a. l'asbl « la Petite Enfance ».

Madame Pol demande de reporter ce point. En effet, l'annexe ne contient que le rapport d'activités et un récapitulatif des subsides perçus. Il n'y est pas question de bilan et de comptes. Il y a une divergence entre les comptes généraux et les comptes particuliers.

**A l'unanimité,**

**Reporte ce point à une prochaine séance de Conseil communal.**

b. l'asbl « Centre Pilote pour la formation et l'économie sociale ».

**Madame Poll** signale qu'il y a une divergence entre le montant que l'on peut trouver dans le compte de résultats au poste Services et biens et la somme des montants que l'on trouve dans l'historique des comptes généraux.

**A l'unanimité,**

**Reporte ce point à une prochaine séance de Conseil communal.**

**10. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 14  
DECEMBRE 2009 RELATIVE AUX MODIFICATIONS DES STATUTS ET  
DU CADRE DU CPAS : CRÉATION DE L'ÉCHELLE BARÉMIQUE D4  
OUVRIER.** (BW)

Rapporteur : Monsieur Alain Bartholomeeusen, Président du CPAS.

En sa séance du 14 décembre dernier, le Conseil commune a approuvé la délibération du Centre Public d'Action Sociale prise en séance du 29 octobre 2009 et relative à la modification des statuts et du cadre du CPAS soit la création de l'échelle barémique D4 ouvrier après une ancienneté de 3 ans dans l'échelle D3 et une formation complémentaire.

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans la délibération précitée en ce que l'ancienneté requise est de quatre années d'ancienneté et non trois.

**A l'unanimité,**

**Retire la délibération du Conseil communal du 14 décembre 2009 relative aux modifications des statuts et du cadre du CPAS : création de l'échelle barémique D4 ouvrier.**

**11. CREATION D'UN EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE)  
A MI-TEMPS SUITE A L'OUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE  
COMMUNALE DE FELUY. (DM)**

Rapporteur : Monsieur Gaëtan De Laever, Echevin.

La circulaire ministérielle relative à l'organisation de l'Enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2009-2010, en son point : « Augmentation du cadre en cours d'année scolaire dans l'enseignement maternel », permet l'ouverture de classes le onzième jour de classe après les vacances d'hiver, soit le 18 janvier 2010.

Les emplois supplémentaires ainsi obtenus sont maintenus jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Par son mail du 18 janvier 2010, Mme Jeunehomme informe le Pouvoir Organisateur que le nombre d'élèves inscrits au 18 janvier 2010 (46 élèves) à l'école communale de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles implantation de Feluy permet la création d' $\frac{1}{2}$  emploi d'instituteur(trice) maternel(le), en ouverture de classe. Les emplois d'instituteur(trice) maternel(le) de l'établissement scolaire passant ainsi de  $2\frac{1}{2}$  à 3.

**A l'unanimité,**

**Sollicite des autorités supérieures la création d' $\frac{1}{2}$  emploi en section maternelle pour l'école communale de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles, implantation de Feluy, à partir du 18 janvier 2010.**

**Sollicite de Monsieur le Ministre de l'Education la subvention-traitement pour lesdits emplois.**

**12. CREATION D'UN EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE)  
A MI-TEMPS SUITE A L'OUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE  
COMMUNALE DE FAMILLEUREUX (DM)**

Rapporteur : Monsieur Gaëtan De Laever, Echevin.

La circulaire ministérielle relative à l'organisation de l'Enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2009-2010, en son point : Augmentation du cadre en cours d'année scolaire dans l'enseignement maternel », permet l'ouverture de classes le onzième jour de classe après les vacances d'hiver, soit le 18 janvier 2010.

Les emplois supplémentaires ainsi obtenus sont maintenus jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Par son courrier déposé le 19 janvier 2010 au service Enseignement, Mr Van Elewyck informe le Pouvoir Organisateur que le nombre d'élèves inscrits au 18 janvier 2010 (157 élèves) à l'école communale de Familleureux permet la création d'½ emploi d'instituteur(trice) maternel(le), en ouverture de classe. Les emplois d'instituteur(trice) maternel(le) de l'établissement scolaire passant ainsi de 7 à 7½.

**A l'unanimité,**

**Sollicite des autorités supérieures la création d'½ emploi en section maternelle pour l'école communale de Familleureux, à partir du 18 janvier 2010.**

**Sollicite de Monsieur le Ministre de l'Education la subvention-traitement pour ledit emploi.**

**13. REMPLACEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE CREPIN AU SEIN DES  
DIFFERENTES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALES. (BW)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Vu la démission de Monsieur Philippe Crépin de son poste de Conseiller communal, il convient de le remplacer au sein des différentes commissions et intercommunales dont il fait partie:

Commissions :

Finances - Budget.  
Environnement.  
Fêtes et jumelage.  
Travaux – Mobilité.  
Affaires sociales et économiques.

Intercommunales :

IEH.  
IDEA.

Association :

Les Jardins de Wallonie.

**A l'unanimité,**

**Désigne Madame de Wergifosse Geneviève en remplacement de Monsieur Philippe Crépin au sein des différentes commissions et intercommunales sauf pour la commission « Travaux – Mobilité », désigne Madame Bénédicte Poll.**

#### **14. QUESTIONS DU GROUPE MR-IC**

##### **1) Réouverture de la rue Victor Rousseau.**

**Monsieur le Bourgmestre** répond que la réouverture a été postposée suite au retard de livraison du matériel adéquat ; matériel qui n'était plus disponible chez notre fournisseur. Le portique et la signalisation ont été livrés à la mi-janvier, les bornes de type « New Jersey » sont attendues dans les 15 jours.

##### **2) Publicité de l'ordre du jour du Conseil communal et de ses décisions.**

**Monsieur le Bourgmestre** précise qu'à la suite du départ du responsable de la communication un certain nombre de procédures doivent être revues et que tout est mis en œuvre pour que la publicité de l'ordre du jour du Conseil et des décisions soit à nouveau active.

##### **3) Salage des routes.**

**Monsieur le Bourgmestre** répond que le Collège communal, en sa séance du 18 décembre 2009, a débloqué un budget de 20.000 euros via l'article L1113-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le problème se pose ici aussi en termes de livraison. Deux bons de commande de 25 tonnes de sel ont été transmis chez le fournisseur le 13 janvier. Rien n'a été fourni à ce jour et il n'est même plus possible de joindre le fournisseur.

En date du 1<sup>er</sup> février, le stock de sel de déneigement est de 20 tonnes. Soit un ou deux passages en fonction de l'état des routes.

**Monsieur Wallemacq** ajoute que la priorité est donnée aux accès des centres de village et aux routes empruntées par les bus. Au vu de l'état de notre stock il est impossible de traiter l'ensemble des voiries communales.

##### **4) Fermeture de l'implantation Foot'Educ.**

**Monsieur le Bourgmestre** explique que la commune se trouve dans un contexte budgétaire difficile mais aussi face à un déficit annoncé du compte de plus ou moins 4.000.000 d'euros.

Il y a plusieurs raisons à cela mais les problèmes naissent essentiellement de : la diminution des recettes provenant de l'industrie, diminution à la fois liée à l'impact du plan Marschal mais aussi à la fermeture d'un certain nombre d'entreprises.

Un premier travail a été réalisé sur les recettes, lequel a débouché sur l'augmentation d'un certain nombre de taxes. Il a fallu ensuite travailler sur les dépenses et à ce niveau des choix doivent être faits. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, il fallait trancher entre le maintien des activités piscine ou des activités de l'école Sport Educ.

Le sens du projet pédagogique n'est pas ici remis en cause mais le succès devient moindre en termes d'inscription. Il y deux ans la commune avait interrogé le Ministre Dupont sur sa volonté de récupérer l'école au niveau de la Communauté

Française mais le Ministre n'avait pas répondu positivement. Il faut savoir que structurellement cette école à un coût.

On ne peut pas parler ici d'une fermeture pure et simple de l'école mais d'un redimensionnement qui permet de maintenir en activités un certain nombre de classes qui reste à définir en fonction du nombre d'inscriptions à l'avenir.

**Monsieur Hainaut** comprend la réaction vive de la population mais affirme qu'il est toujours possible de trouver des solutions alternatives notamment en maintenant les classes de 3, 4, 5 et 6<sup>ème</sup> primaires.

**Monsieur le Bourgmestre** insiste sur le fait que l'information doit être précisée et répète qu'il ne s'agit pas d'une fermeture mais d'un redimensionnement. Il est difficile de maintenir telle quelle l'implantation scolaire alors qu'il est nécessaire de redresser la situation financière de la commune.

**Monsieur Bartholomeeusen** rappelle que le projet pédagogique dans les écoles est bâti sur un triptyque sciences, sports et langues. Avec le Bourgmestre il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une fermeture mais de modaliser la formule. Les différentes modalités ne sont pas encore fixées aujourd'hui, mais elles le seront en concertation avec toutes les instances et toutes les personnes concernées.

**Monsieur Thomas** déclare ne pas partager l'analyse qui est faite et particulièrement sur le caractère inéluctable de la baisse des inscriptions. Il rappelle les différents objectifs attribués à l'école et demande de réfléchir à son avenir.

**Madame Poll** apprécie d'entendre qu'il s'agit d'un redimensionnement de l'école et que son avenir sera décidé en concertation avec les différents acteurs. Sur le fond, ce n'est pas un projet que son groupe avait soutenu mais sur la forme il y a certainement des choses améliorables dans la communication qui entoure ce dossier.

**Monsieur le Bourgmestre** répond que quand les décisions sont difficiles la communication est toujours compliquée.

Madame Michaux quitte la séance.

Le huis clos est prononcé à 21h30.

